

Parution du vendredi 21 mai 2010

Pour une meilleure sélection des migrants

Chêne-Bougeries, le 18 mai 2010

L'éditorial « Etrangers, bienvenue en Suisse ? » dans la Tribune du 7 mai nous interpelle. Nous estimons que ce ne sont pas les cantons mais seul le Conseil fédéral qui doit édicter une loi rigoureuse et non incitative, sur les droits et devoirs des étrangers qui souhaitent s'établir en Suisse.

Des classes situées dans l'église du Sacré Cœur à Genève, accueillent des étrangers de tous bords. (80 en 2010). Pour y avoir œuvré au début de ma retraite d'enseignante, je pense qu'une sélection de ces migrants pourrait déjà se faire dans ce cadre là. On ne doit pas rester dans le flou quant aux véritables intentions des étrangers. L'inertie genevoise met les étrangers en porte-à-faux, d'où récives de certains d'entre eux, et déclin d'une sécurité que tout citoyen est en droit d'attendre de ses autorités. Une loi fédérale éviterait que Genève ne se sente responsable de décisions qu'elle tergiverse à prendre pour ne pas dissuader les magnats du pétrole, à fréquenter nos hôtels de luxe, manne providentielle aussi, pour les caisses de l'Etat. Resterait à nos autorités de cibler les migrants qui refusent nos us et coutumes et posent problèmes, pour les renvoyer ipso facto. Quoi qu'en dise Madame Calmy-Rey, un contrôle aux frontières n'aurait jamais dû être aboli. On en goûte amèrement les conséquences, aujourd'hui.

Leïla Elisabeth Pellissier